

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Continental Mark V (modèle 89S)	CH 0281 02

Constructeur	FORD MOTOR COMPANY LINCOLN-MERCURY-DIVISION Dearborn, Michigan (USA)
Identification	"Continental Mark V" et "CH 0281 02" sur la plaquette du constructeur "9,89S" devant le No du châssis à gauche, dans la porte
Plaquette constructeur	à gauche, derrière le pare-brise
N° du châssis	"S" à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse, frappée par l'importateur
Identification du moteur	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA., Kurvenstrasse 35, 8021 Zurich
Importateur principal	9Y89S 601 103
Véhicule homologué	

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, assistance hydraulique, sur toutes les roues, limiteur sur les roues arrière
Frein auxiliaire	circuits AR + AV du frein de service
Frein d'arrêt	mécanique, à disques, sur les roues arrière
Ralentisseur	
Contrôle 2 circuits	par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur	F O R D	Type	V8-400/2V (S)
Marque	V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	8
Refroidissement	101,6	Course	101,6
Alésage	6586	CV-impôt	33,54
Cylindrée	121	à l/min	3400
Puissance en kW	162 SAE-net		
CV	88	dB/A	2550 *
Brut à proximité	1 = 555 x 275 x 115 mm		
Silencieux	ECE-15, CO 0,55 % à 760 t/min		**
Mesure des gaz	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		
Déparasitage			

Carrosserie	
limousine	
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	orig. FORD USA
Cale	-
Antivol	verrouillage de la direction
Indic. vitesse	km/h
Rétroviseurs	intérieur / gauche / droit
Attelage	-
Nombre de places	1 6 av. 3 centre ar. 3
Dimensions	
Longueur	intérieur 5850 Empattements 3058
Largeur	2024 Essieu double av ar
Hauteur	1400 Voie av 1595 ar 1590
Porte à faux	lat. Voies av ar
	av 1292 ar 1500
	Braquage ø g 12200 d 12200

Poids		
avant	1200	arrière 965 total 2165
Poids à vide	140	280 420
Charge utile	1340	1245 2585
Poids total		2786
Garantie fabr.	JR 78 - 15	JR 78 - 15 (Variantes +)
Dimens pneus	- / 2,25	- / 2,25 voir
Ply/bars	1560	1560 remarques)
Charge	180	180
pour V max	6 JJ x 15 acier ou alliage léger	
Jantes		
Garantie poids remorquable avec frein		900
Garantie poids remorquable sans frein		900
Garantie poids de l'ensemble		
Poids remorquable testé		172 km/h
Vitesse maximale selon le constructeur		
Vitesse maximale testée		km/h
Charge garantie sur l'attelage		90 kg

Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Equipement	§)	
Feux de route	SAE H... ou DOT H... 2	
Feux de croisement	SAE U... ou DOT H... 2	
Feux de position	SAE IP 77 MK	
Feux rouges	SAE (2)I(2)S(2)T-77MK	
Feux stop	SAE (2)I(2)S(2)T-77MK	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar voir feux rouges
Catadiopres	av AY	ar SAE-A 77 DOT
Feux de gabant	av oui	ar oui
Feux complémentaires	SAE H... / DOT H... 1	
Eclairage plaque	1/ séparé	
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	MOTORCRAFT LO + HI	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	F O R D (USA) Continental Mark V		
Homologation			
N°	CH	0281 02	
Carrosserie	limousine		
Places	total	6	avant 3
Poids à vide	2165	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	33,54
Poids total	2786	Cylindrée	6586

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 2,47 = 75 dB/A.
- **) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve près de la plaquette du constructeur.
- +) Variante de pneus : LR 78 - 15 charge 1660 (2,3) V-max. 180 km/h.

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange d'origine des feux de position sont remplacées par des blanches de 5 watts;
- les clignoteurs AV d'origine dans les feux de position sont débranchés et remplacés par des 1 (E) orange et montés sur le pare-chocs;
- les feux rouges/stop/clignoteurs AR doivent être équipés d'ampoules de 21/5 watts; un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine;
- les catadiopres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires sur le pare-chocs;
- les feux de virage doivent être débranchés;
- la sortie de l'échappement est prolongée droit vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- l'emblème de la marque sur le capot est admis;
- parties dangereuses de la carrosserie: l'élément vertical en plastique devant chacun des feux de position est équipé d'une protection en plastique.